



COMITÉ DE PARENTS

CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS



RAPPORT
ANNUEL

2018-2019



LE SOMMAIRE

Le mot du président	3
La composition du Comité de parents	4
Le comité exécutif	5
Les séances	6
Les activités	6
Les comités	7
Les sous-comités	7
La FCPO	8
La documentation	8
Les consultations	9
Le rapport financier	10
Les annexes	11



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers parents,

C'est avec grand plaisir que j'ai eu la chance de présider notre comité de parents cette année.

Nous avons eu une année remplie de défis, à la suite des changements de secteurs scolaires et des nouveaux IMSE. Nous avons aussi eu de belles rencontres conjointes avec le Conseil des commissaires et le CCSEHDAA. L'union fait la force, et c'est notre démocratie scolaire qui en profite.

J'aimerais remercier tous les parents qui s'impliquent tant dans leurs conseils d'établissement, au Comité de parents, au CCSEHDAA, à la FCPQ, ainsi que nos parents commissaires. En plus de vos horaires chargés à la maison et au boulot, vous vous dévouez pleinement dans nos divers comités scolaires. Chapeau à tous!



J'aimerais aussi remercier la direction de la Commission scolaire pour son soutien et son ouverture face aux idées lancées par notre comité.

Finalement, je ne pourrais terminer sans mentionner l'effort de tous les parents, qui font tout pour que l'éducation de leurs enfants se fasse dans le plaisir et le bonheur.

Au nom des membres du Comité de parents, merci à tous, et bonne prochaine année scolaire!

Le président,

Charles Leblond

LA COMPOSITION



Le Comité de parents est normalement composé de 39 représentants* élus par les parents présents à l'assemblée annuelle de leur école respective. À ces représentants s'ajoute un membre élu au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA). Nous tenons à vivement remercier tous les représentants pour leur contribution au Comité de parents durant l'année 2018-2019. Le nombre moyen de représentants par séance était de 24.

ÉCOLES PRIMAIRES

BERGERON LEBRASSEUR, Julie (3)	St-Joseph – Granby	HÉBERT, Karine (6)	de l'Assomption – Granby
BOYER, Martin (7)	St-Édouard – Knowlton	HUARD, Mélanie (11)	Joseph-Poitevin – Granby
CARRIE, Christopher (8)	St-François-d'Assise – Frelighsburg	LACOMBE, Carolyne (8)	de Roxton Pond – Roxton
CHARBONNEAU, Annie (10)	St-Romuald – Farnham	LAVIGNE, Pascal (10)	Ste-Famille – Granby
CHARLAND-FAUCHER, Mathieu (7)	St-Jean – Granby	LEBLOND, Charles (8)	de la Chantignole – Bromont
CLOUTIER, Annie (9)	Curé-A.-Petit – Cowansville	LUSSIER, Sandra (1)	du Phénix – Granby
CÔTÉ, Nathalie (7)	Eurêka – Granby	MERCURE, Frédéric (7)	St-Léon – Cowansville
COUTURE, Cynthia (10)	St-Joseph – N.-D. de Stanbridge	MESSIER, Isabelle (0)	Premier-Envol – Bedford
DESAULNIERS, François (5)	de la Clé-des-Champs – Dunham	PAQUETTE, Julie (11)	de l'Étincelle – Granby
" " " " " " "	Mgr-Desranleau – Bedford	PARÉ, Johannie (11)	de la Moisson-d'Or – St-Alphonse
DESMARAIS, Isabelle (0)	Ste-Cécile – Ste-Cécile-de-Milton	PELLETIER, Steve (9)	St-André – Granby
DEVOST, Marie-Claude (10)	St-Bernard – Granby	PLOUFFE, Marie-Ève (10)	de l'Orée des Cantons – Waterloo
DUPONT, Mario (8)	Ste-Thérèse – Cowansville	ROY, Mélanie (0)	Centrale – St-Joachim
GENDRON, Rafaël (10)	St-Vincent-Ferrier – Bromont	TESSIER, Josianne (0)	Mgr-Douville – Farnham
GIROUX, Patrick (10)	Ave-Maria – Granby	THIBAUT, Janie (6)	des Bâtisseurs – Granby
HAMEL-LESIEUR, Alexandre (6)	de Sutton – Sutton	VENNES, Mélanie (1)	Notre-Dame-de-Lourdes – St-Armand
		WALKER, Kevin (0)	St-Jacques – Farnham

ÉCOLES SECONDAIRES

BEAUDRY, Josée (9)	L'Envolée – Granby	LAMBERT, Suzie (11)	de la Haute-Ville – Granby
BENOIT, Martin (10)	J.-J.-Bertrand – Farnham	LAPOINTE, Caroline (9)	J.-H.-Leclerc – Granby
BISSONNETTE, Marie-Josée (10)	Massey-Vanier – Cowansville	ST-ONGE, Sylvain (1)	Wilfrid-Léger – Waterloo

CCSEHDAA

MÉNARD, Sara (6)

NOTE

Entre parenthèses : nombre de présences aux séances du Comité de parents (la présence du substitut est comptabilisée, le cas échéant).



LE COMITÉ EXÉCUTIF

Lors de la réunion du 10 octobre 2018, les représentants du Comité de parents ont élu les membres du comité exécutif.

LEBLOND, Charles (10)	Président et parent commissaire (enseignement primaire)
LAMBERT, Suzie (10)	Parent commissaire (enseignement secondaire)
HUARD, Mélanie (10)	Parent commissaire EHDAA
LAVIGNE, Pascal (9)	Parent commissaire
DEVOST, Marie-Claude (9)	Vice-présidente
PAQUETTE, Julie (3)	Trésorière
PELLETIER, Steve (9)	Directeur et trésorier substitut
MERCURE, Frédéric	Secrétaire
CARRIE, Christopher	Directeur
HAMEL-LESIEUR, Alexandre (1)	Directeur
MÉNARD, Sara (10)	Représentante CCSEHDAA

NOTE

Entre parenthèses : nombre de présences aux séances.

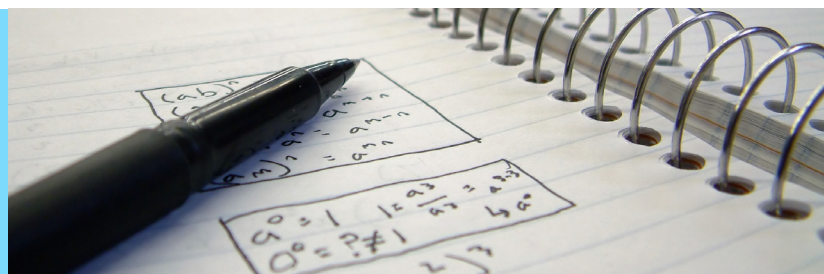
LES SÉANCES



Le Comité de parents s'est réuni à 11 reprises entre septembre 2018 et juin 2019. La rencontre de décembre s'est tenue à l'école Massey-Vanier (Cowansville) et celle de juin à l'école St-Léon (Cowansville).

Quant à lui, le comité exécutif s'est réuni à 10 reprises au cours de l'année 2018-2019.

LES ACTIVITÉS



Le Comité de parents a organisé différentes activités destinées à informer et former les parents :

- 30 novembre** Rencontre Conseil des commissaires – Comité de parents
- 20 mars** Conférence de David Côté-Dion sur l'anxiété de performance
- 12 avril** Rencontre Conseil des commissaires – Comité de parents
- 8 mai** Conférence sur la neuropédagogie et l'approche en fonction du type d'apprenant

Cette année, la FCPO a organisé un congrès qui s'est tenu les 1^{er} et 2 juin à Rivière-du-Loup. Le thème en était *L'engagement parental : le pouvoir de faire une différence!* Onze représentants y ont assisté.

Ces activités permettent aux parents d'échanger entre eux sur les enjeux qui les préoccupent et d'acquérir de nouvelles connaissances qui peuvent les aider dans leur cheminement ou celui de leurs jeunes.



LES COMITÉS

CCSEHDAA

Le représentant au Comité de parents pour le CCSEHDAA est nommé parmi les membres de ce comité. Sara Ménard a été mandatée pour remplir cette tâche. Les recommandations du CCSEHDAA sont jointes en annexe.

Comité consultatif du transport scolaire

André Godard a été élu par les membres du Comité de parents pour siéger à ce comité. Ce comité s'est réuni à trois reprises.



LES SOUS-COMITÉS

Comité de vérification

Les membres du Comité de parents ont nommé parmi eux deux représentants pour former le comité de vérification, qui est chargé d'approuver les rapports de trésorerie. Marie-Josée Bissonnette et Christopher Carrie ont vérifié la régularité des opérations comptables du Comité de parents.



Le Comité de parents a nommé deux délégués, Mélanie Huard et Marie-Claude Gauthier, pour le représenter aux quatre conseils généraux de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPO). Deux substituts ont également été élus : Daniel Fortier et Patrick Giroux.

LA DOCUMENTATION



Le Comité de parents dispose d'une fenêtre sur le site Internet de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à l'adresse www.csvdc.qc.ca et d'une page Facebook : Comité de parents - CSVDC

Vous pouvez y trouver, entre autres, les informations suivantes :

- Liste des délégués,
- Calendrier et procès-verbaux des séances,
- Règlements généraux,
- Guide de fonctionnement,
- Rapports annuels,
- Loi sur l'instruction publique,
- Calendrier scolaire,
- Bulletin de liaison...

Des liens vers la Fédération des comités de parents du Québec, Allô prof et le ministère de l'Éducation figurent également sur le site Internet.



LES CONSULTATIONS

Le Comité de parents a été consulté à propos des sujets suivants :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;
- Actes d'établissement;
- Détermination des services éducatifs;
- Règles et critères d'inscription et de transfert des élèves;
- Règles de décentralisation;
- Calendrier scolaire;
- Révision des secteurs scolaires;
- Formation continue aux membres de conseil d'établissement.

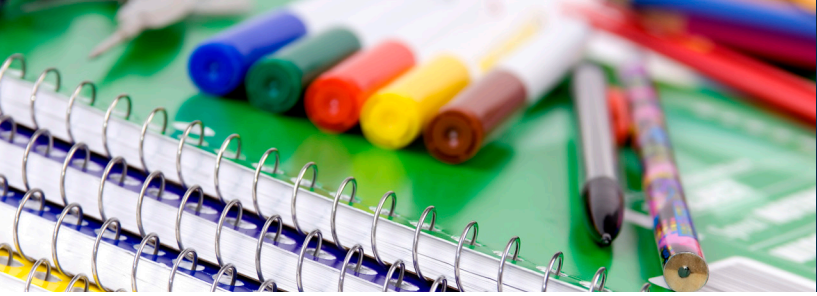
Le Comité de parents a émis plusieurs commentaires sur le plan d'engagement vers la réussite que la CSVDC lui a présenté.

Les recommandations et commentaires faits au Conseil des commissaires sont joints en annexe.

LE RAPPORT FINANCIER



POSTE BUDGÉTAIRE	DESCRIPTION	BUDGET 2018-2019	DÉPENSES	SOLDE
082-1-51130-390	Frais de déplacement	2 000,00 \$	2 949,59 \$	-949,59 \$
082-1-51130-391	Congrès annuels FCPO	5 000,00 \$	326,20 \$	669,68 \$
082-1-51130-393	Formation (membres CP)	250,00 \$	-	250,00 \$
082-1-51130-410	Frais de bureau	50,00 \$	-	50,00 \$
082-1-51130-415	Timbres	20,00 \$	-	20,00 \$
082-1-51130-430	Matériel	500,00 \$	-	500,00 \$
082-1-51130-448	Reprographie	50,00 \$	-	50,00 \$
082-1-51130-510	Location	500,00 \$	-	500,00 \$
082-1-51130-518	Publicité	150,00 \$	-	150,00 \$
082-1-51130-530	Services spécialisés	10 000,00 \$	8 867,10 \$	1 132,90 \$
082-1-55910-539	Formations	1 500,00 \$	2 283,99 \$	-783,99 \$
082-1-51130-856	Civilités	1 000,00 \$	1 212,65 \$	-212,65 \$
082-1-51130-000	TOTAL	21 020,00 \$	19 969,85 \$	1 050,15 \$



LES ANNEXES

- Recommandations 2019-2020 du CCSEHDAA
- Consultations de la CSVDC
- Avis du Comité de parents



Granby, le 5 juin 2019

M. Éric Racine, directeur général

M. Paul Sarrazin, président

Mmes et MM. les Commissaires

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs (d'école)

OBJET : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Tout comme vous, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage estime qu'il est essentiel de favoriser la persévérance scolaire pour chacun des élèves de notre communauté. L'augmentation de la clientèle HDAA est une réalité sociale à laquelle nous devons accorder une grande importance. Malgré les difficultés et différences de nos élèves HDAA, nous voulons trouver des solutions afin de maximiser leur potentiel et de les aider à devenir des adultes heureux qui pourront contribuer à l'avancement de la société québécoise.

Nous tenons à vous remercier d'avoir fait cette année la révision du document de la Politique d'organisation des services éducatifs CSVDC PO-03, datant de 2003.

Nous désirons également vous remercier pour l'ajout de classes spécialisées pour répondre à la clientèle qui est en augmentation au secondaire.

Nous constatons également que votre équipe des Services éducatifs travaille très fort pour aider nos jeunes dans le but de les aider à acquérir un diplôme. Par exemple, *Mon secondaire FP* que vous avez inauguré cette année. Nous savons également que les Services éducatifs travaillent constamment dans le but d'aider nos élèves EHDAA. Nous avons bien hâte de voir ces nouveautés l'année prochaine, pour nos jeunes.

Mandat du CCSEHDAA

Attendu que le CCSEHDAA a pour mandat de donner ses recommandations à la Commission scolaire sur la politique d'organisation des services et sur l'affectation des ressources financières destinées à cette clientèle ;

Considérant que le CCSEHDAA se préoccupe de la persévérance scolaire et de la réussite de nos élèves ;

Il recommande à la CSVDC les éléments suivants :

Plan d'intervention (PI)

Lors de la convocation au PI, s'assurer de fournir et d'utiliser tous les outils nécessaires aux parents afin qu'ils puissent se préparer pour la rencontre.

Le directeur voit à la réalisation et à l'évaluation du PI et en informe régulièrement les parents (LIP 96.14).

- Prévoir des contacts réguliers, en personne, par courriel ou encore par téléphone, afin de tenir les parents informés de l'évolution académique de leur enfant. Les rencontres de bulletins ne sont pas suffisantes pour ce type de clientèle. (Il serait souhaitable que soit mis en application ce qui est indiqué dans vos documents de référence, car malheureusement ces règles ne sont pas toujours appliquées.)

Nous avons une certaine préoccupation également sur les PI. Cela demande beaucoup d'efforts et d'énergie pour les exécuter et nous en sommes conscients. Malheureusement, notre question demeure toujours la même. Est-ce qu'ils sont utilisés adéquatement par tous les intervenants des élèves ?

-S'il y a des modifications scolaires chez l'élève, s'assurer qu'elles soient indiquées dans le PI ainsi qu'au bulletin. En informer également le parent en lui remettant le document suivant : *Document d'information – Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers.*

-Pour tout élève qui vit un changement d'école, secondaire ou primaire, la direction s'assure que soit transmis le PI à tous les intervenants concernés. Surtout cette année avec les changements de secteurs scolaires, tant au primaire qu'au secondaire.

- Démontrer l'importance et la pertinence de la présence du parent au PI, notamment, en proposant quelques plages horaires lors de la convocation.

Une demande est faite par le comité EHDAA d'être informé de l'avancement du comité PI de la Commission scolaire ainsi que de l'implantation de Mozaïk.

Finalement, le comité souhaiterait recevoir un suivi de ces recommandations au plus tard au mois d'avril 2020, afin de nous aider pour nos prochaines recommandations.

Ces recommandations ont été proposées et acceptées à l'unanimité à la rencontre du CCSEHDAA du 5 juin 2019.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Le CCSEHDAA de la CSVDC

RETOUR DE CONSULTATION

PLAN TRIENNAL 2019-2022

La commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. (Article 211 - LIP)

Quelle est votre opinion, avis ou proposition concernant le projet de consultation soumis par la Commission scolaire?

Opinion ou avis de l'organisme

- L'ORGANISME EST EN ACCORD
- L'ORGANISME EST EN DÉSACCORD

Commentaires

Le Comité de parents recommande à la CSVDC de :

- tenir compte des décisions des conseils d'établissement ainsi que de la volonté du milieu et de transmettre au Comité de parents les réponses remises aux conseils d'établissement.

14 décembre 2018

Date

Signature du représentant

Comité de parents

Nom de l'organisme

N.B. : Il est important de retourner votre résultat de consultation d'ici le 14 décembre 2018 au secrétariat général, à l'attention de M^{me} Josiane Dalpé, par courrier interne ou par courriel à dalpej@csvdc.qc.ca.

RETOUR DE CONSULTATION

ACTES D'ÉTABLISSEMENTS 2019-2020

L'école est établie par la commission scolaire. L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire. (Article 39 - LIP)

Quelle est votre opinion, avis ou proposition concernant le projet de consultation soumis par la Commission scolaire?

Opinion ou avis de l'organisme

L'ORGANISME EST EN ACCORD

L'ORGANISME EST EN DÉSACCORD

Commentaires

Le Comité de parents recommande à la CSVDC de :

- tenir compte des décisions des conseils d'établissement ainsi que de la volonté du milieu et de transmettre au Comité de parents les réponses remises aux conseils d'établissement ;
- présenter aux membres de conseil d'établissement les ententes stipulées dans les actes d'établissement s'il en font la demande.

14 décembre 2018

Date

Signature du représentant

Comité de parents

Nom de l'organisme

N.B. : Il est important de retourner votre résultat de consultation d'ici le 14 décembre 2018 au secrétariat général, à l'attention de M^{me} Josiane Dalpé, par courrier interne ou par courriel à dalpej@csvdc.qc.ca.

RETOUR DE CONSULTATION

DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS 2019-2020

La commission scolaire détermine les services éducatifs et service complémentaires qui sont dispensés par chaque école. (Article 236 - LIP)

Quelle est votre opinion, avis ou proposition concernant le projet de consultation soumis par la Commission scolaire?

Opinion ou avis de l'organisme

L'ORGANISME EST EN ACCORD

L'ORGANISME EST EN DÉSACCORD

Commentaires

Le Comité de parents recommande à la CSVDC de :

- tenir compte des décisions des conseils d'établissement ainsi que de la volonté du milieu et de transmettre au Comité de parents les réponses remises aux conseils d'établissement.

14 décembre 2018

Date

Signature du représentant

Comité de parents

Nom de l'organisme

N.B. : Il est important de retourner votre résultat de consultation d'ici le 14 décembre 2018 au secrétariat général, à l'attention de M^{me} Josiane Dalpé, par courrier interne ou par courriel à dalpej@csvdc.qc.ca.

RETOUR DE CONSULTATION

PO-05 RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION 2019-2020

Les critères d'inscription doivent donner la priorité aux élèves qui relèvent de la compétence de la commission scolaire et, dans la mesure du possible, aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école. (Article 239 - LIP)

Quelle est votre opinion, avis ou proposition concernant le projet de consultation soumis par la Commission scolaire?

Opinion ou avis de l'organisme

L'ORGANISME EST EN ACCORD

L'ORGANISME EST EN DÉSACCORD

Commentaires

Le Comité de parents recommande à la CSVDC :

- de traiter des règles et des critères d'inscription généraux et de ceux relatifs aux projets particuliers et aux classes d'adaptation scolaire dans une seule et même politique ;
- de limiter le nombre maximal de transferts à un, c'est-à-dire qu'un aller-retour équivaut à un transfert ;
- de permettre aux élèves inscrits dans une option ou un programme particulier de poursuivre leur cheminement dans la même école ;
- d'exiger une preuve d'identité/résidence en cas de surplus d'élèves pour le niveau touché par d'éventuels transferts ;
- de remplacer au point 7 le verbe « accepter » par le verbe « recevoir » ;
- de décaler au point 9.5.3 les éléments 3, 4, 6 et de les placer juste avant l'élément 8 afin que tous les élèves ayant une fratrie soient transférés en dernier recours ;
- de supprimer au point 9.5.4 « ou le directeur général adjoint responsable de l'école » ;
- de supprimer au point 10.2 « au besoin ».

14 décembre 2018

Date

Signature du représentant

Comité de parents

Nom de l'organisme

N.B. : *Il est important de retourner votre résultat de consultation d'ici le 14 décembre 2018 au secrétariat général, à l'attention de M^{me} Josiane Dalpé, par courrier interne ou par courriel à dalpej@csvdc.qc.ca.*

Retour de Consultation
2^e consultation
Actes d'établissements 2019-2020

La présente vise à consulter de nouveau les organismes concernés quant aux actes d'établissements pour l'année 2019-2020.

L'école est établie par la commission scolaire. L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire. (Article 39 - LIP)

ORGANISME	Comité de parents
DATE	28 mars 2019

VOTRE OPINION	Quel est votre opinion, avis ou proposition concernant le projet de consultation soumis par la Commission scolaire? <input type="checkbox"/> ACCORD <input checked="" type="checkbox"/> DÉSACCORD
---------------	---

COMMENTAIRES :

Le Comité de parents s'oppose aux modifications apportées dans le document concernant la possibilité de transférer des élèves de 5^e et de 6^e année dans une école secondaire et demande à la CSVDC de proposer de nouvelles solutions qui sont dans l'intérêt de l'élève et non dans son intérêt pécuniaire.

Merci de votre collaboration !

N.B. : Il est important de retourner votre résultat de consultation **d'ici le 5 avril 2019** au secrétariat général, à l'attention de M^{me} Josiane Dalpé, par courriel à dalpej@csvdc.qc.ca.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Retour de Consultation
2^e consultation
Détermination des services éducatifs 2019-2020

La présente vise à consulter de nouveau les organismes concernés quant à la détermination des services éducatifs pour l'année 2019-2020.

La commission scolaire détermine les services éducatifs et services complémentaires qui sont dispensés par chaque école. (Article 236 - LIP)

ORGANISME	Comité de parents
DATE	28 mars 2019

VOTRE OPINION	Quel est votre opinion, avis ou proposition concernant le projet de consultation soumis par la Commission scolaire? <input type="checkbox"/> ACCORD <input checked="" type="checkbox"/> DÉSACCORD
---------------	---

COMMENTAIRES :

Le Comité de parents s'oppose aux modifications apportées dans le document concernant la possibilité de transférer des élèves de 5^e et de 6^e année dans une école secondaire et demande à la CSVDC de proposer de nouvelles solutions qui sont dans l'intérêt de l'élève et non dans son intérêt pécuniaire.

Merci de votre collaboration !

N.B. : Il est important de retourner votre résultat de consultation **d'ici le 5 avril 2019** au secrétariat général, à l'attention de M^{me} Josiane Dalpé, par courriel à dalpej@csvdc.qc.ca.

Retour de Consultation
2^e consultation
Plan triennal 2019-2022

La présente vise à consulter de nouveau les organismes concernés quant au Plan triennal pour les années 2019-2022.

La commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. (Article 211 - LIP)

ORGANISME	Comité de parents
DATE	28 mars 2019

VOTRE OPINION	Quel est votre opinion, avis ou proposition concernant le projet de consultation soumis par la Commission scolaire? <input type="checkbox"/> ACCORD <input checked="" type="checkbox"/> DÉSACCORD
---------------	---

COMMENTAIRES :

Le Comité de parents s'oppose aux modifications apportées dans le document concernant la possibilité de transférer des élèves de 5^e et de 6^e année dans une école secondaire et demande à la CSVDC de proposer de nouvelles solutions qui sont dans l'intérêt de l'élève et non dans son intérêt pécuniaire.

Merci de votre collaboration !

N.B. : Il est important de retourner votre résultat de consultation **d'ici le 5 avril 2019** au secrétariat général, à l'attention de M^{me} Josiane Dalpé, par courriel à dalpej@csvdc.qc.ca.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Retour de Consultation
PO-XX – Services de garde en milieu scolaire

La présente vise à consulter le Comité de parents quant au document *PO-XX – Services de garde en milieu scolaire*.

ORGANISME	Comité de parents
DATE	28 mars 2019

VOTRE OPINION	Quelle est votre opinion, avis ou proposition concernant le projet de consultation soumis par la Commission scolaire? <input checked="" type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> DÉSACCORD
---------------	---

COMMENTAIRES :

Le Comité de parents recommande à la CSVDC de tenir compte des demandes faites par le milieu en ce qui concerne les modalités de paiement, c'est-à-dire que la politique offre une certaine flexibilité en fonction des habitudes de chaque service de garde s'il n'y a pas de problématique.

Merci de votre collaboration !

N.B. : Il est important de retourner votre résultat de consultation **d'ici le 1^{er} avril 2019** au secrétariat général, à l'attention de M^{me} Josiane Dalpé, par courrier interne ou par courriel à dalpej@csvdc.qc.ca.

Retour de Consultation
2^e consultation
PO-05 RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION 2019-2020

La présente vise à consulter de nouveau les organismes concernés quant aux actes d'établissements pour l'année 2019-2020.

L'école est établie par la commission scolaire. L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire. (Article 39 - LIP)

ORGANISME	Comité de parents
DATE	11 avril 2019

VOTRE OPINION	Quel est votre opinion, avis ou proposition concernant le projet de consultation soumis par la Commission scolaire? <input checked="" type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> DÉSACCORD
---------------	---

COMMENTAIRES :

Le Comité de parents recommande à la CSVDC de modifier l'intitulé de l'article 8.1.1 de la façon suivante pour une meilleure compréhension puisqu'il y a deux conditions à respecter, dont la deuxième est une alternative :

L'élève doit :

- avoir atteint l'âge de 4 ans au 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours ;
- résider principalement à une adresse où le code postal est préalablement identifié comme unité de peuplement désignée par le MEES ou dans le secteur d'une école répondant aux indices de milieu socio-économique (IMSE) reconnus par le MEES.

Merci de votre collaboration !

N.B. : Il est important de retourner votre résultat de consultation **d'ici le 17 avril 2019** au secrétariat général, à l'attention de M^{me} Josiane Dalpé, par courriel à dalpej@csvdc.qc.ca.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Retour de Consultation

PO-08 Utilisation des ressources informatiques et télécommunications

La présente vise à consulter les syndicats quant au document *PO-08 Utilisation des ressources informatiques et de télécommunications*, regroupant diverses politiques et règlements.

COMITÉ DE PARENTS	
DATE	23 mai 2019

VOTRE OPINION	Quelle est votre opinion, avis ou proposition concernant le projet de consultation soumis par la Commission scolaire? <input checked="" type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> DÉSACCORD
---------------	---

COMMENTAIRES :

Résolution n° 03CP1819-471

Il est résolu :

DE RECOMMANDER à la CSVDC :

- d'inclure le concept de dépréciation du matériel informatique dans le contrat ainsi qu'une franchise au lieu d'un montant fixe ;
 - de fournir les accessoires de protection nécessaires ;
 - de s'assurer que les batteries soient fonctionnelles et que la mise à niveau de l'appareil soit effectuée pour le début de chaque année.
-
-
-
-
-

Merci de votre collaboration !

N.B. : Il est important de retourner votre résultat de consultation **d'ici le 7 juin 2019** au secrétariat général, à l'attention de M^{me} Mélanie St-Jules, par courrier interne ou par courriel à stjulesm@csvdc.qc.ca.



AVIS

SUSPENSION DE LA RÉVISION DES SECTEURS SCOLAIRES DE GRANBY

RÉSOLUTION 03CP1819-445 DU 31 JANVIER 2019

Le Comité de parents demande à la CSVDC de suspendre la révision des secteurs scolaires de Granby compte tenu des éléments suivants :

- La CSVDC disait que la révision scolaire était nécessaire parce que la population augmentait de façon fulgurante à Granby, pourtant selon l'Institut de la Statistique du Québec, la ville de Granby aurait perdu environ 300 citoyens. Nous avons étudié l'année passée les chiffres présentés par la CSVDC et nous lui avons dit qu'ils étaient exagérés ;
- L'indice de défavorisation donné par le MEES en décembre 2018 change énormément le nombre d'élèves par classe, en passant de 26 à 20, dans de nombreuses écoles de la ville de Granby. Il serait urgent de régler cette situation avant que la révision scolaire ne soit en place ;
- La CSVDC nous a dit que le développement au sud de Granby serait incroyable et amènerait la nécessité de la révision scolaire, mais le promoteur Serge Fleurent, qui est derrière le projet des terres Miner, a réaffirmé, et ce, à de nombreuses reprises, que le développement résidentiel des terres Miner ne progressait pas aussi bien qu'il l'aurait voulu et même qu'une partie du projet pourrait être suspendue ;
- L'an dernier, nous avons demandé à la CSVDC les frais encourus pour avoir un autobus pendant une année, mais nous n'avons obtenu aucune réponse. Nous nous sommes tournés vers une autre commission scolaire pour avoir une idée de ceux-ci et elle nous a donné le montant d'environ 60 000 \$. Il y aurait un minimum de 6 nouveaux autobus dans la ville, donc un budget d'environ 360 000 \$, de l'argent amputé aux autres budgets comme les professionnels en éducation ;
- Nous ne sommes pas la seule commission scolaire ayant ce problème de déplacement d'élèves et de révision des secteurs scolaires. Dans la région de Prévost, 70 élèves sont déplacés dans une nouvelle école. La commission scolaire ne les écoute pas, mais la communauté s'est levée, dont le maire de cette ville et la députée Marguerite Blais. Nous devrions peut-être interpeller les membres de notre communauté, ils pourraient possiblement nous aider à trouver une solution ;

- Un des objectifs de la CSVDC est de minimiser les déplacements. La CSVDC l’a écrit dans son document, pourtant l’école du Phénix perd seulement des élèves et n’en reçoit aucun. Quel est ce besoin ? Est-ce vraiment nécessaire ?
- Dans la région de Piedmont, la commission scolaire qui avait mis en place en 2017 une révision scolaire suite à la construction et à la rénovation d’établissements scolaires a reculé et installé des modules scolaires dans les vieilles écoles au lieu de déplacer des élèves, donc il est possible pour la CSVDC d’aller dans le même sens.
- Malheureusement, de nombreuses rumeurs ont couru sur la raison du bien-fondé de la révision scolaire et l’une d’elles est que la CSVDC ne peut avoir le nouveau Lab-école de Shefford sans la révision scolaire. Les règles du MEES sont claires, il faut que toutes les écoles dans un rayon de 20 km soient au maximum de leur capacité pour avoir une nouvelle école. Nous espérons que ce n’est pas vrai, mais si nous y attardons un peu, ceci n’est pas dénué de sens. Au début, la révision secondaire visait essentiellement les écoles secondaires et tout a changé pour inclure les écoles primaires. N’oublions pas qu’à la base les Lab-écoles visaient les milieux défavorisés. Espérons que c’est seulement un curieux hasard parce que nous sommes tous très heureux d’avoir cette nouvelle école à Shefford qui en avait grandement besoin.



COMITÉ DE
PARENTS
COMMISSION SCOLAIRE
DU VAL-DES-CERFS

AVIS

TRANSFERTS D'ÉLÈVES POUR LES PROGRAMMES PARTICULIERS

RÉSOLUTION 03CP1819-456 DU 28 MARS 2019

Le Comité de parents demande à la CSVDC que les élèves déjà inscrits dans un programme particulier au secondaire dans leur école de secteur puissent y rester et terminer leur programme sans demander de loi 180 chaque année et que la CSVDC avertisse les parents dans les plus brefs délais.



AVIS

TRANSMISSION DES BUDGETS AUX ÉCOLES

RÉSOLUTION 03CP1819-473 DU 23 MAI 2019

Le Comité de parents de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs recommande au ministre de l'Éducation de transmettre les budgets au plus tôt pour que les écoles puissent prendre les décisions en juin, de manière réfléchie et sans précipitation, afin que les dépenses puissent se faire dès septembre.

PROTOCOLE DE RETRAIT D'UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE

RÉSOLUTION 03CP1819-472 DU 23 MAI 2019

Considérant qu'il n'existe pas de procédure uniformisée dans les plans d'intervention concernant le retrait d'un enfant de l'école ;

Le Comité de parents de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs recommande au ministre de l'Éducation de définir une procédure-cadre avec une gradation des moyens qui permette à la Commission scolaire d'agir jusqu'à la réintégration de l'enfant dans le milieu scolaire.



COMITÉ DE
PARENTS
CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

